

JOURNALIER(ÈRE) OPÉRATEUR(TRICE) POSTE TEMPORAIRE

Titre du poste	Journalier(ère) opérateur(trice) poste temporaire
Service	Travaux publics
Catégorie	Personnel de soutien manuel
Supérieur immédiat	Directeur des travaux publics

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité du directeur des travaux publics, le journalier-opérateur conduit et opère toute machinerie lourde servant aux travaux de construction, de déneigement et d'entretien des infrastructures publiques de transport tels que bouteur, chargeur sur pneus ou chenilles, niveleuse, décapeuse, pelle hydraulique, rétrocaveuse, rouleau compacteur, souffleuse à neige, balai motorisé de rues et tombereau. À l'aide de ces engins, il construit et entretient des routes, creuse des fossés, procède à l'excavation, nivelle des surfaces, charge des camions et déboise sur les chantiers et sur les installations sous la responsabilité de la municipalité.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Revêtir les équipements de protection individuelle (bottes à embouts d'acier, casque, lunettes de sécurité, protecteurs auditifs, gants, dossard, etc.), lorsque requis;
- Mettre en place les mesures de sécurité nécessaires pour l'exécution des travaux;
- Effectuer des travaux d'excavation, de construction d'infrastructures, d'entretien des chemins et des routes, d'aménagement et de nivelage de terrains ainsi que le chargement de camions;
- Installer la machinerie à niveau et le matériel sur les godets;
- Gérer le niveau des charges et arrimer les machines sur les fardiers;
- Effectuer l'entretien périodique des engins et en assurer le bon état de fonctionnement;
- Participer au nettoyage des chantiers;
- Accomplir toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur.

QUALITÉS REQUISES

- Sens de l'organisation et des responsabilités;
- Faire preuve d'autonomie et de débrouillardise;
- Capacité à travailler en équipe et avoir une approche courtoise avec les citoyens;
- Souci constant de la santé et sécurité au travail pour soi-même et celle d'autrui.

OFFRE D'EMPLOI
JOURNALIER(ÈRE) OPÉRATEUR(TRICE) POSTE TEMPORAIRE

EXIGENCES

- Diplôme d'études secondaires;
- Expérience pertinente d'un (1) à trois (3) ans;
- Bonne condition physique et de santé;
- Bonne vision (champ visuel global et une bonne perception spatiale);
- Détenir un permis de conduire valide classe 1 ou 3.

Conditions

Poste temporaire jusqu'au 31 mars 2019 avec possibilité de prolongation.

La semaine normale de travail est de 40 heures, du lundi au vendredi. La personne doit être disponible pour effectuer des heures supplémentaires au besoin.

La rémunération sera établie en fonction des expériences et compétences. À noter que l'échelle salariale pour cet emploi varie, en 2019, entre 20.61 \$ à 23.78 \$ de l'heure selon la convention collective en vigueur.

Date limite du concours

Les personnes intéressées par ce poste doivent acheminer leur curriculum vitae au plus tard le 11 janvier 2019 à 16 h 30 à j.proulx@stada.ca.

La Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil souscrit à l'accès à l'égalité en emploi et l'utilisation du masculin s'applique également au féminin. Notez que seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.